

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Niort, le **21 JUIL, 2022**

Mesures de restrictions des usages de l'eau pour les professionnels, les collectivités et les particuliers dans plusieurs bassins versants

La baisse des écoulements et des nappes souterraines dans le département se poursuit.

Dans ce contexte, de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau ont été prises s'ajoutant aux précédentes.

Les mesures de restrictions s'appliquent **pour l'irrigation agricole et pour les usages publics ou privés** à compter du **vendredi 22 juillet 2022 à 8h**.

Nouvelles mesures concernant l'irrigation agricole

Les mesures de crise (niveau 4) s'appliquent dans plusieurs bassins versants. Ceci implique l'interdiction totale des prélèvements agricoles. Sont concernés les sous-bassins :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| - Thouet amont | - Boutonne supra |
| - Thouet aval | - Boutonne infra |
| - Argenton | - Autize superficielle (MP8) |
| - Thouaret | - Vendée superficielle (MP9) |
| - Sèvre Nantaise superficielle | - Moine |

Le sous-bassin de Péruse est concerné par des mesures d'alerte (niveau 1). Le taux hebdomadaire de prélèvements est restreint à 7 % du volume autorisé.

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09



Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des restrictions en vigueur dans les Deux-Sèvres. La carte en annexe 2 précise la situation des restrictions par bassin versant.

Récapitulatif des restrictions en vigueur dans le département des Deux-Sèvres			
Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Irrigation agricole	Niveau 1 : alerte	Aume Couture (mesures préventives)	Mardi 19 juillet 2022 – 8h
		Péruse	Vendredi 22 juillet - 8h
	Niveau 2 : alerte	Autize nappe	Lundi 9 mai 2022 - 8h
		Marais mouillé	Lundi 27 juin 2022 – 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée	Lambon et Mignon-Courance Sèvre Niortaise Amont Sèvre Niortaise Moyenne	Mercredi 4 mai 2022 – 8h Jeudi 14 juillet 2022 – 8h
Niveau 4 :Crise 1	Dive du nord superficiel Dive du Nord nappe Thouet Amont Thouaret Thouet aval Argenton Autize superficielle Vendée superficielle Sèvre Nantaise superficielle Moine Layon Boutonne supra et infra	Jeudi 26 mai 2022 – 8h Lundi 20 juin 2022 – 8h vendredi 22 juillet 2022 - 8h	
Niveau 5 :Crise 2	Vonne rivière et nappe Boivre rivière et nappe Auxance rivière et nappe Dive du Sud rivière et nappe Nappe infra du Clain	Jeudi 14 juillet 2022	

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Autres usages de l'eau prélevée dans le milieu	Niveau 1 : Vigilance	Autize nappe	Jeudi 14 juillet - 8h
	Niveau 2 : alerte	Marais mouillé	Lundi 27 juin 2022 – 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée	Lambon, Mignon-Courance	Mercredi 4 mai 2022 – 8h
		Sèvre Niortaise Amont Sèvre Niortaise Moyenne	Jeudi 14 juillet 2022 -8h
Niveau 4 : Crise	Dive du nord Boivre, Auxance, Vonne	Jeudi 26 mai 2022 – 8h mercredi 6 juillet 2022 – 8h	
	Dive du Sud Thouet Amont Thouaret Thouet aval Argenton Autize superficielle Vendée superficielle Sèvre Nantaise superficielle Moine	jeudi 14 juillet 2022 – 8h vendredi 22 juillet 2022 – 8h	

Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Autres usages de l'eau prélevée à partir du réseau d'eau potable	Niveau 1 : Vigilance	Autize nappe (MP14)	Jeudi 14 juillet - 8h
	Niveau 2 : alerte	Marais mouillé (MP5-3)	Vendredi 8 juillet 2022 – 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée	Lambon, Mignon-Courance	Mercredi 4 mai 2022 – 8h
		Boivre, Auxance, Vonne, Dive du Sud	Vendredi 24 juin 2022 - 8h
Niveau 4 : crise	Thouet Amont Thouaret Thouet aval Argenton Autize superficielle Vendée superficielle Sèvre Nantaise superficielle Moine	vendredi 22 juillet 2022 – 8h	

Les mesures relatives aux manœuvres d'ouvrages et travaux en cours d'eau sont détaillées par les arrêtés préfectoraux.
 Contact : DDT des Deux-Sèvres, service eau et environnement – 05 49 06 89 25

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
 Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
 79099 NIORT CEDEX 09

Annexe 1

Liste des communes concernées par les nouvelles mesures de restrictions
à compter du vendredi 22 juillet 2022 – 8h

Vendée

Ardin	Le Busseau	La Chapelle-Thireuil	Coulonges-sur-l'Autize
Puyhardy	Saint-Laurs	Saint-Maixent-de-Beugné	Saint-Paul-en-Gatine
Scillé			

Autize

La Chapelle-Thireuil	Coulonges-sur-l'Autize	Cours	Faye-sur-Ardin
Fenioux	Les Groseillers	Pamplie	Puyhardy
Le Retail	Saint-Pardoux-Soutiers	Saint-Marc-la-Lande	Saint-Paul-en-Gatine
Saint-Pompain	Scillé	Secondigny	Surin
Vernoux-en-Gatine	Villiers-en-Plaine	Xaintray	

Boutonne

LES ALLEUDS	ASNIÈRES-EN-POITOU	AUBIGNÉ	LA BATAILLE
BEAUSSAIS-VITRÉ	BRIEUIL-SUR-CHIZÉ	BRIOUX SUR BOUTONNE	BRÛLAIN
CELLES-SUR-BELLE	CHAIL	CHEF-BOUTONNE	CHÉRIGNÉ
CHIZÉ	CREZIÈRES	ENSIGNÉ	FONTENILLE-SAINT-MARTIN
LES FOSSES	GOURNAY	JUILLE	LE VERT
LEZAY	LOUBIGNÉ	LUCHÉ-SUR-BRIOUX	LUSSERAY
MAISONNAIS	MARIGNY	MAZIÈRES-SUR-BÉRONNE	MELLE
MELLERAN	MOUGON-THORIGNÉ	PAIZAY-LE-TORT	PAIZAY-LE-CHAPT
PÉRIGNÉ	POUFFONDS	SAINT-GÉNARD	SAINT-LÉGER DE LA MARTINIÈRE
SAINT-MARTIN D'ENTRAIGUES	SAINT-MARTIN-LES-MELLE	SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS	SAINT-ROMANS-LES-MELLE
SAINTE-BLANDINE	SECONDIGNÉ-SUR-BELLE	SÉLIGNÉ	SEPVRET
SOMPT	TILLOU	VERNOUX-SUR-BOUTONNE	VILLEFOLLET
VILLIERS-EN-BOIS	VILLIERS-SUR-CHIZÉ		

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Sèvre Nantaise

BEUGNON-THIREUIL	BRESSUIRE	CERIZAY	CHANTELOUP
CIRIERES	CLESSE	COMBRAND	COURLAY
LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	LA FORET-SUR-SEVRE	LA PETITE-BOISSIERE	L'ABSIE
LARGEASSE	LE PIN	MAULEON	MONCOUTANT-SUR-SEVRE
MONTRAVERS	NEUVY-BOUIN	POUGNE-HERISSON	SAINTE-AMAND-SUR-SEVRE
SAINTE-ANDRE-SUR-SEVRE	SAINTE-PAUL-EN-GATINE	SAINTE-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES	SECONDIGNY
TRAYES	VERNOUX-EN-GATINE		

Moine

Mauléon	Saint-Pierre-des-Echaubrognès		
---------	-------------------------------	--	--

L'Argenton

Argenton-les-Vallées	Boismé	Bouillé-Loretz	Bressuire
Bretignolles	Cerizay	Chanteloup	Cirières
Combrand	Coulonges Thouarsais	Courlay	La-Forêt-sur-Sèvre
Mauléon	Mauzé-Thouarsais	Nueil-les-Aubiers	Le Pin
Saint-Aubin-du-Plain	Saint-Martin-de-Sanzay	Saint-Maurice-Etisson	Val-en-Vignes
Voulmentin			

Thouet aval

Argenton l'Eglise	Argentonnay	Bressuire	Brion-Prés-Thouet
La Chapelle Gaudin	Coulonges Thouarsais	Louzy	Luché Thouarsais
Luzay	Mauzé-Thouarsais	Missé	Saint-Cyr-La-Lande
Saint-Jacques-de-Thouars	Saint-Jean-de-Thouars	Saint-Léger-de-Montbrun	Saint-Martin-de-Macon
Saint-Martin-de-Sanzay	Sainte-Radegonde-des-Pommiers	Sainte-Verge	Taizé-Maulais
Tourtenay			

Thouaret

Airvault	Amailloux	Boismé	Boussais
Bressuire	Chanteloup	La Chapelle Saint Laurent	Chiché
Clessé	Faye-l'Abbesse	Geay	Glenay
Luché Thouarsais	Luzay	Pierrefitte	Saint-Germain-de-Longue-de-Chaume
Saint-Varent	Taizé-Maulais	Tessonière	

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Thouet Amont

ADILLY	AIRVAULT	ALLONNE	AMAILLOUX
ARGENTONNAY	ASSAIS-LES-JUMEAUX	AUBIGNY	AZAY-SUR-THOUET
BEAULIEU-SUR-PARTHENAY	LE BEUGNON	LA BOISSIÈRE-EN-GÂTINE	BOUSSAIS
BRESSUIRE	LA CHAPELLE-BERTRAND	CHÂTILLON-SUR-THOUET	CHICHÉ
LE CHILLOU	CLESSÉ	GLÉNAY	GOURGÉ
LAGEON	LHOUMOIS	LOUIN	LOUZY
LUZAY	LA FERRIÈRE-EN-PARTHENAY	MAISONTIERS	MAZIÈRES-EN-GÂTINE
NEUVY-BOUIN	OROUX	PARTHENAY	LA PEYRATTE
POMPAIRE	POUGNE-HÉRISSON	PRESSIGNY	LE RETAIL
SAINT-AUBIN-LE-CLOUD	SAINT-CYR-LA-LANDE	SAINT-GÉNÉROUX	SAINT-GERMAIN-DE-LONGUE-CHAUME
SAINT-LOUP-LAMAIRÉ	SAINT-MARTIN-DU-FOULLOUX	SAINT-PARDOUX-SOUTIERS	SAINT-VARENT
SAINTE-GEMME	SAURAI	SECONDIGNY	TAIZÉ-MAULAIS
LE TALLUD	TESSONNIÈRE	THÉNEZAY	VERNOUX-EN-GÂTINE
VERRUYES	VIENNAI	VOUHÉ	

Layon

LORETZ-D'ARGENTON	SAINT MAURICE ETUSSON	GENNETON	VAL EN VIGNES
ARGENTONNAY			

Péruse

SAUZÉ-VAUSSAIS	LIRIGNÉ	VALDELAUME	MELLERAN
LA CHAPELLE-POUILLOUX	MAIRÉ-LEVESCAULT	LIMALONGES	MONTALEMBERT

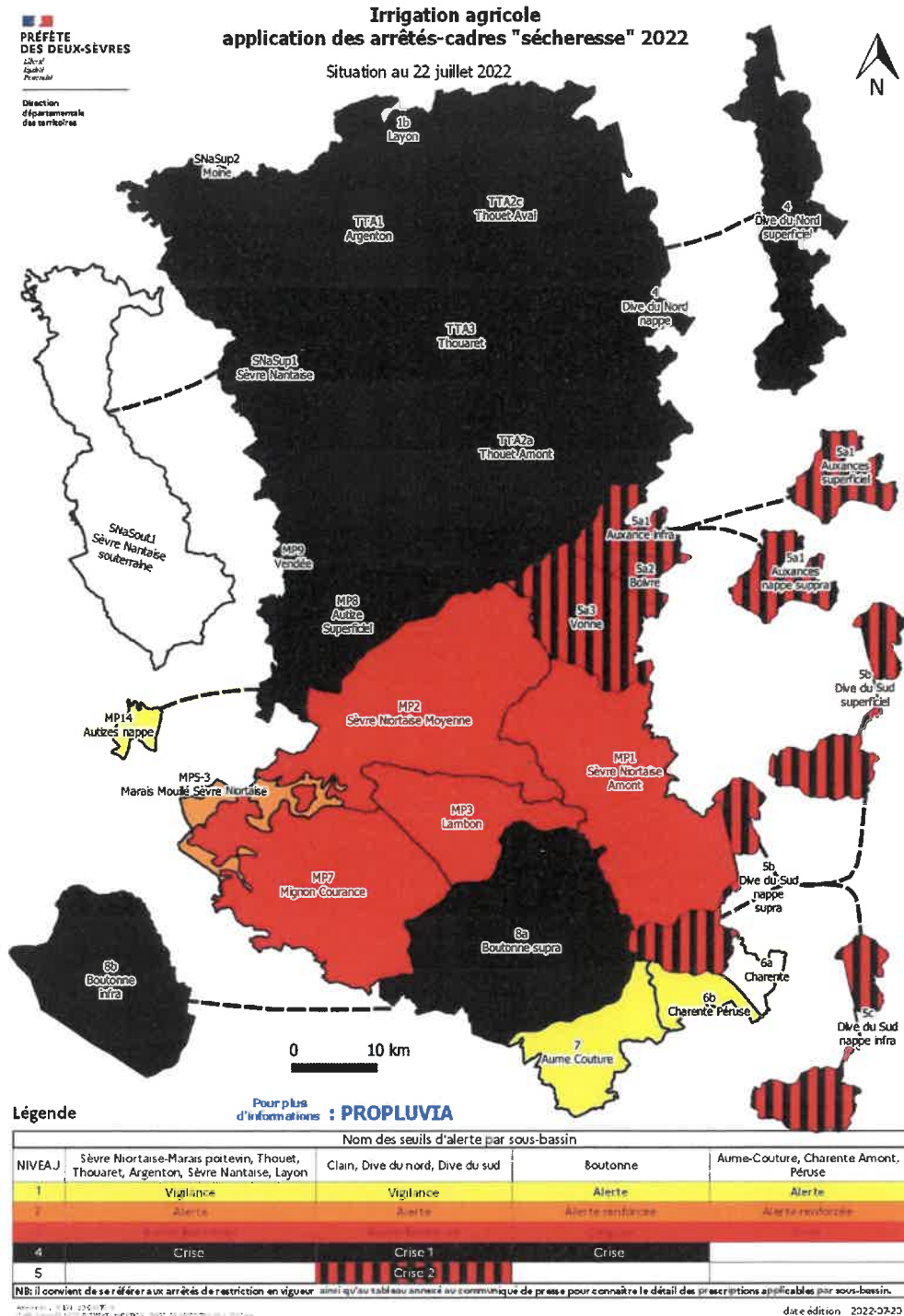
**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Annexe 2

Carte des niveaux d'alerte en vigueur dans le département



Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09